



Reprendre le nom sous lequel je suis née

Par **kezi**, le **18/02/2016** à **15:19**

Bonjour, Pour des raisons qui étaient les siennes, mon père a changé de nom alors que j'avais 1 an, en 1954. Je voudrais reprendre le nom sous lequel je suis née et qui était mon nom patronymique. Que dois je faire ? Merci.

Par **amajuris**, le **18/02/2016** à **20:05**

bonjour, étant mineur, vous avez suivi le nom de votre père. En application des principes d'immutabilité et d'indisponibilité du nom issu de l'article 1er de la loi du 6 fructidor an II, votre demande de changement de nom ne constitue pas le motif légitime imposé par l'article 61 du code civil pour permettre le changement de votre nom de famille. Salutations